

Bien vivre



Développer



S'épanouir



Accompagner



Communay

VOUSinforme

Numéro SPÉCIAL
FINANCES
Septembre 2014

RAPPORT FINANCIER

ANALYSE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

En ce début de mandat, nous avons souhaité confier une mission d'audit des comptes de la commune à la trésorerie de Saint Symphorien d'Ozon. Cette analyse, dans les compétences du responsable de la trésorerie, se veut impartiale et sans concession. Cette étude technique et détaillée des comptes, accessible à tous, est présentée sous forme de tableaux et de représentations graphiques issues du document de la trésorerie consultable en mairie

Cette analyse financière a été réalisée en juillet 2014 grâce aux fiches financières et aux comptes de gestion des années 2011 à 2013. Les données proviennent du budget communal principal et du budget annexe de l'assainissement qui constituent, à eux deux, le budget consolidé.

Dans tous les graphiques de ce document les valeurs en K€ équivalent à 1 000€.

Jean-Philippe Choné

SOMMAIRE

Les ressources

Les dépenses

La capacité
d'autofinancement

L'investissement

Analyse du bilan

L'endettement

Conclusion

- a) par la trésorerie
- b) par l'équipe municipale



Mairie de Communay

Rue du Sillon - 69360 Communay - Tél. : 04 72 49 80 60 - Fax 04 72 49 80 69



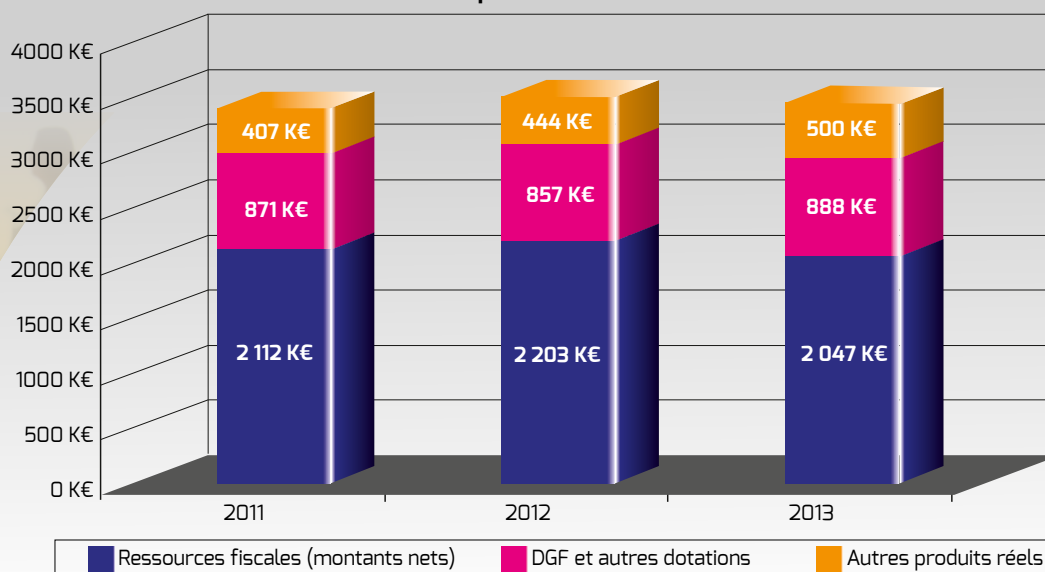
www.communay.fr

Les ressources



Sur la période analysée, les produits réels de fonctionnement progressent de 3,33% en 2012 par rapport à 2011 et amorcent une diminution de 1,9% en 2013 par rapport à 2012.

Evolution des produits réels de fonctionnement



A) LES RESSOURCES FISCALES EN 2013

s'élèvent à **2 046 550 €** et sont en baisse de 3% par rapport à 2011 dont notamment les impôts locaux pour **1 493 168 €** (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti)

Les caractéristiques de la population de Communay du point de vue fiscal sont les suivantes :

- Le revenu fiscal moyen par foyer s'élève à **33 400 €** pour la commune de Communay alors qu'il est de **24 244 €** pour la moyenne nationale.
- La part des foyers non imposables s'élève à 29,00 % pour la commune de Communay alors qu'elle s'établit à 44,6 % pour la moyenne nationale.

B) LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) ET AUTRES DOTATIONS

Ce poste s'élève en 2013 à **888 000 €** et se compose principalement des dotations de l'Etat.

A travers la loi de programmation des finances publiques, le gouvernement entend faire participer les collectivités locales à l'effort public afin de pouvoir atteindre ses objectifs de réduction des déficits.

De ce fait, ce poste, bien qu'en légère hausse en 2013 de 2% par rapport à 2011, **diminuera en 2014 ainsi que les années suivantes.**

C) LES AUTRES PRODUITS RÉELS

Le poste des autres produits réels s'élevant à près de **500 000 €** se décompose comme suit :

Budget principal : **418 560 €** en 2013, contre **379 762 €** en 2012 s'agissant essentiellement des revenus des immeubles (loyers)

Assainissement : **81 139 €** en 2013 contre **63 975 €** en 2012

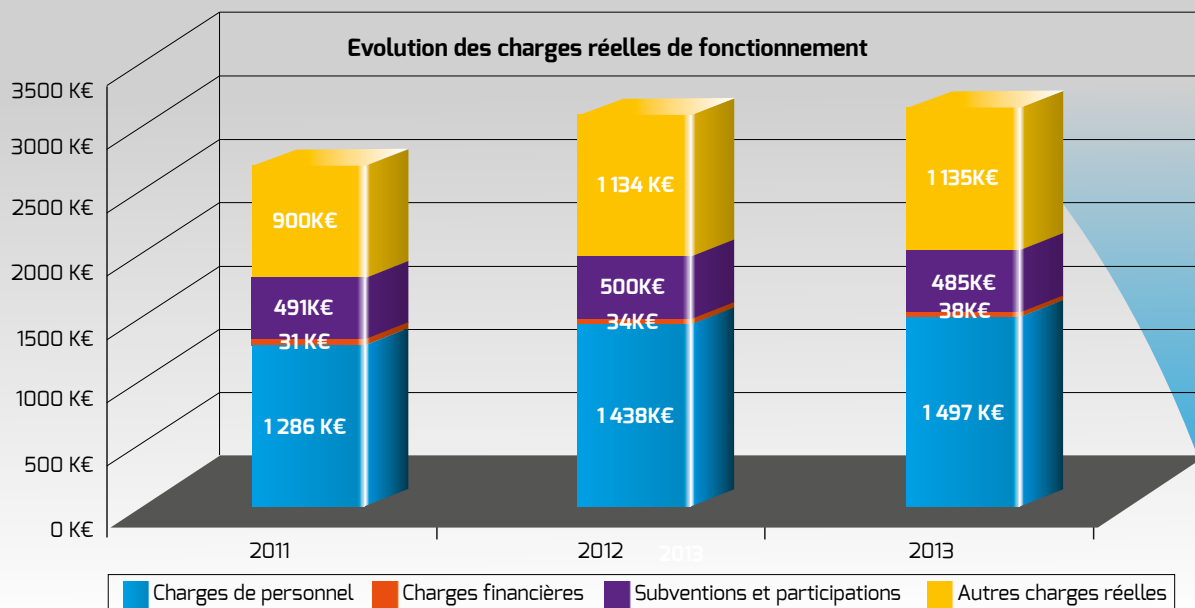
ÉVOLUTION DES PRODUITS VENTILÉS PAR BUDGET

Décomposition des produits réels de fonctionnement par budget

	2011	2012	2013	Variation 2011/2012	Variation 2012/2013
COMMUNAY	3 326 000 €	3 439 000 €	3 354 000 €	+3,4%	-2,5%
COMMUNAY ASSAINISSEMENT	64 000 €	64 000 €	81 000 €	0%	+26,8%
Produits réels de fonctionnement consolidés	3 390 000 €	3 503 000 €	3 435 000 €	+3,33%	-1,9%

Les dépenses

Sur la période analysée, les charges réelles de fonctionnement progressent de 16,48%



A) LES CHARGES DE PERSONNEL

Elles constituent le poste le plus important sont égales à **1 497 000 €** en 2013 soit une augmentation de 16,41% par rapport à 2011. Elles représentent plus de 47 % des charges réelles de fonctionnement.

B) LES CHARGES FINANCIÈRES

Composées essentiellement des intérêts d'emprunts, elles sont égales à **37 663 €** en 2013. **26 988 €** pour le budget principal et **10 675 €** pour le budget annexe de l'assainissement.

C) LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Ce poste concernant le seul budget principal, s'élève à **485 182 €** en 2013 contre **491 000 €** en 2011. Il se décompose comme suit en 2013 :

Participation au service d'incendie : **65 670 €**

Autres contributions obligatoires : **117 €**

Subventions organismes de regroupement : **236 514 €**
(avec notamment la contribution au SIGERLY à hauteur de 202 516 €)

Subventions aux associations : **147 881 €**

Centre communal d'actions sociales (CCAS) : **35 000 €**

Pour mieux cerner les possibilités d'une commune de pouvoir faire évoluer son budget, il est défini un ratio de rigidité. Ce dernier permet d'évaluer les dépenses incompressibles auxquelles doit faire face la commune. Il est constitué des charges de personnel, des dépenses obligatoires (gaz, électricité...) et charges d'intérêt par rapport aux produits réels de fonctionnement. Cet indicateur évalue donc le volume des dépenses incompressibles.

Plus il est élevé, moins la marge de manœuvre dont dispose la commune pour agir sur ses dépenses et pour dégager de l'autofinancement est importante. En 2013, ce ratio s'établit à 54 %, au-dessus de la médiane (41%) et proche du seuil d'alerte (56%) en raison du volume modéré des produits réels et du poids des dépenses obligatoires.

Les dépenses (SUITE)

A) LES AUTRES CHARGES RÉELLES

Elles s'élèvent à **1 135 000 €** en 2013 contre **900 000 €** en 2011 soit une hausse de 26,11%.

Ceci est dû à une augmentation des autres charges externes du budget principal correspondant principalement à des dépenses de sous-traitance. Les autres charges réelles de fonctionnement représentent 36% du budget principal de la commune

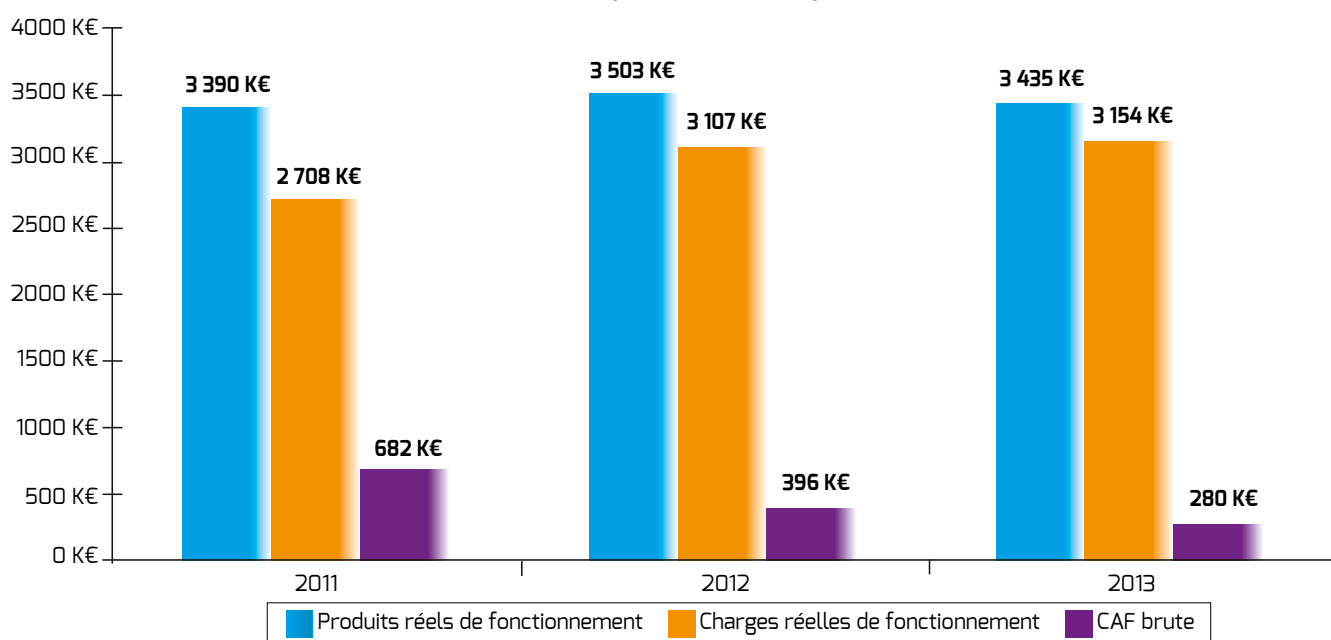
Décomposition des charges réelles de fonctionnement par budget

	2011	2012	2013	Variation 2011/2013
COMMUNAY	2 692 000 €	3 089 000 €	3 131 000 €	+16,3%
COMMUNAY ASSAINISSEMENT	16 000 €	18 000 €	24 000 €	+50%
Produits réels de fonctionnement consolidés	2 708 000 €	3 107 000 €	3 154 000 €	+16,48%

La capacité d'autofinancement

Sur la période analysée, la capacité d'autofinancement brute *diminue de 58,94%*

Evolution de la CAF brute



La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cessions d'immobilisations) sur les charges réelles de fonctionnement. Elle doit permettre, en priorité, de financer le remboursement des dettes.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) est le reliquat permettant de financer tout ou partie des nouvelles dépenses d'équipement engagées par la collectivité

La capacité d'autofinancement (SUITE)

A) LA CAF BRUTE

La CAF consolidée est en forte baisse sur la période d'étude considérée en raison d'une progression des charges beaucoup plus importante que celle des produits (augmentation en 2012 des autres charges externes du budget principal). Elle s'établit à **280 000 €** et représente, en 2013, 8% des produits de fonctionnement. La CAF brute permet de couvrir les remboursements de dettes bancaires en capital (63 000 €).

Pour le budget principal, la CAF brute s'élève, en 2013, à **223 000 €**. Ce montant se situe très en dessous de la moyenne régionale à 221 €/habitant (communes comparables) contre 55 €/habitant à Communay.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement au cours des années précédentes, aussi bien pour le personnel que pour les dépenses de sous-traitance est la principale raison de cet état de fait.

Décomposition de la CAF brute entre les budgets

	2011		2012		2013	
	CAF brute	Ratio CAF brute/produits réels de fonctionnement	CAF brute	Ratio CAF brute/produits réels de fonctionnement	CAF brute	Ratio CAF brute/produits réels de fonctionnement
COMMUNAY	634 000 €	19,6%	350 000 €	10,18%	223 000€	6,65%
COMMUNAY ASSAINISSEMENT	48 000 €	75,06%	46 000 €	72,26%	58 000 €	70,87%
CAF brute consolidée	682 000 €	20,11%	396 000 €	11,31%	280 000 €	8,16%

B) LA CAF NETTE

La CAF nette consolidée s'établit donc à **217 000 €** au 31 décembre 2013 : 280 000 € (CAF brute) – 63 000 € (remboursement dette).

Elle a contribué au financement des investissements de l'exercice mais est, elle aussi en forte baisse

Evolution de la CAF nette consolidée

COMMUNAY ASSAINISSEMENT	2011	2012	2013	VARIATION 2011/2013
Capacité d'autofinancement nette	607 000 €	348 000 €	217 000 €	-64,25%

l'investissement

A) LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

L'investissement de la commune est alimenté par le montant de la CAF nette dégagée par le budget de fonctionnement et par les dotations, subventions et plus-values de cessions de biens de la commune.

Le fond de roulement (somme des excédents dégagés par la commune au cours du temps) du budget consolidé a diminué de **536 000 €** en 2012 et de **312 000 €** en 2013.

Le fonds de roulement du budget de l'assainissement a baissé de 58K€ en 2013 en raison du volume substantiel des dépenses d'équipement et celui du budget principal de **254 000 €** en raison de l'absence de recours à l'emprunt pour le financement des investissements.

L'investissement (SUITE)

	2013
CAF	280 000 €
EMPRUNTS	202 000 €
AUTRES RESSOURCES	666 000 €
RESSOURCES (1)	1 148 000 €
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS (2)	1 328 000 €
REMBOURSEMENT DE DETTES	67 000 €
AUTRES DÉPENSES	66 000 €
EMPLOIS (1)	1 461 000 €
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	-312 000 €

(1) Hors variation du fonds de roulement

(2) Y compris subventions d'investissement versées

B) LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Ce poste comprend les dépenses d'équipement réalisées par la collectivité et des subventions d'équipement versées. En 2013, les dépenses d'équipement, concernant à la fois le budget principal et le budget assainissement s'élèvent à **1 328 000 €**.

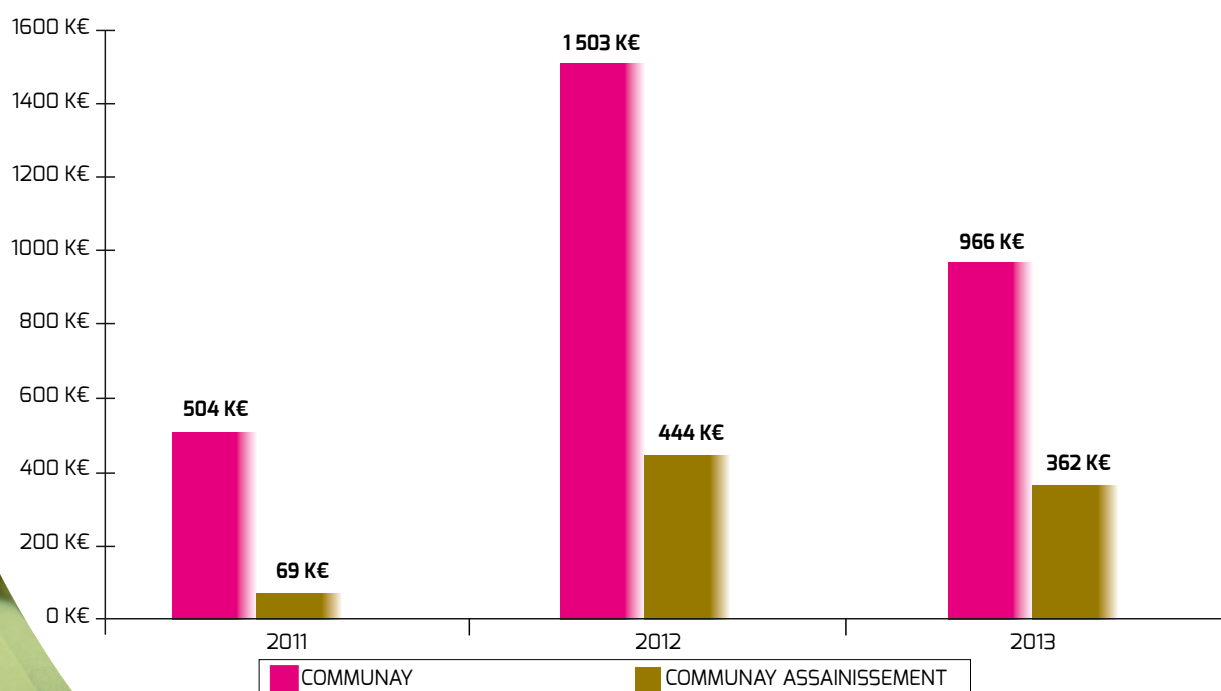
La commune a financé, sur le budget principal, des travaux sur le réseau d'eaux pluviales.

Entre 2011 et 2013, les principaux travaux ont été :

- la construction du relais assistantes maternelles (219 000 €) ;
- la réhabilitation de la cure cofinancée par la paroisse (130 000 €) ;
- la halle (351 000 €)
- les sanitaires publics (95 000€)
- l'acquisition du bar PMU (180 000 €)

De plus, des fonds de concours à hauteur de **262 000 €** ont été versés à la Communauté de communes du pays de l'Ozon (CCPO) pour des aménagements de voirie. Le fonds de concours est une forme de participation financière pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Les dépenses d'équipement par budget



Analyse du bilan

Le bilan décrit, à la clôture de l'exercice, l'ensemble du patrimoine que la collectivité a constitué d'année en année. L'équilibre de ce bilan se mesure à travers le fonds de roulement et la trésorerie.

A) LE FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement est calculé à partir des mandats et des titres émis par la commune au cours d'un exercice. Si elle a émis des titres de recettes dont les montants n'ont pas encore été encaissés par le comptable (reste à recouvrer), ou des mandats non encore décaissés (restes à payer), ces sommes sont intégrées dans le fond de roulement alors qu'elles ne sont pas encore prises en compte dans la trésorerie.

Evolution du fonds de roulement entre 2011 et 2013 :

	2011	2012	2013
BUDGET PRINCIPAL	2 305 453 €	1 772 678 €	1 518 853 €
BUDGET ASSAINISSEMENT	149 744 €	146 516 €	88 017 €
BUDGET CONSOLIDÉ	2 455 197 €	1 919 194 €	1 606 870 €

B) LA TRÉSORERIE

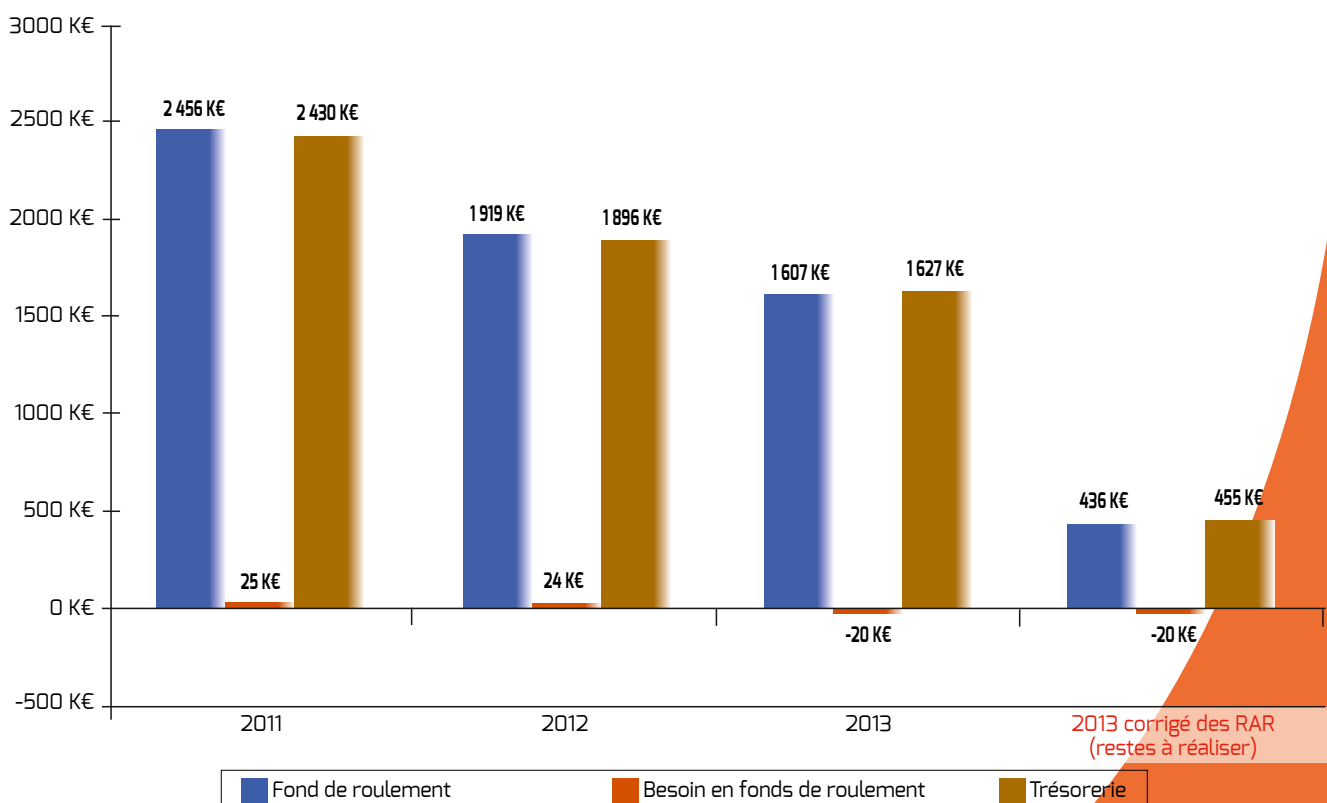
La trésorerie représente, à la fin d'un exercice comptable, l'ensemble des liquidités disponibles.

Evolution de la trésorerie :

	2011	2012	2013
	2 429 852 €	1 894 878 €	1 626 697 €

La trésorerie reste saine mais elle a néanmoins diminué de 33% entre 2011 et 2013.

Evolution des principaux éléments du bilan



L'endettement



A) L'ENDETTEMENT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ

L'encours de la dette bancaire consolidée augmente de 53,3% sur la période d'étude couvrant les exercices 2011 à 2013 et s'établit à **1 117 000 €** au 31 décembre 2013.

Si l'endettement du budget principal est à la fois maîtrisé et contenu, l'endettement du budget annexe de l'assainissement pèse fortement sur l'encours de dette de l'ensemble consolidé.

B) DÉTAIL DE L'ENDETTEMENT PAR BUDGET

	Encours de la dette			Encours dette / produits réels de fonctionnement (cf page2)		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
COMMUNAY	729 000 €	690 000 €	650 000 €	21,91%	20,07%	19,38%
COMMUNAY ASSAINISSEMENT	0 €	290 000 €	467 000 €	0,00%	453,30%	575,15%
Encours de la dette consolidée	729 000 €	980 000 €	1 117 000 €	21,50%	27,99%	32,51%

l'encours de la dette au 31 décembre 2013 (650 000 €) représente 162 €/habitant. Cet endettement reste inférieur à la moyenne régionale qui représente 864 €/habitant ou nationale à 814 €/habitant.

L'annuité de la dette s'élève à 17 €/habitant. Elle est beaucoup moins élevée que l'annuité enregistrée au niveau régional (119 €/habitant) ou national (106 €/habitant).

Conclusion

LA TRÉSORERIE :

S'agissant de l'exploitation :

Les charges de fonctionnement réelles consolidées sont en forte augmentation sur la période d'étude considérée.

S'agissant du budget principal, la CAF brute est nettement inférieure aux moyennes, tant régionale que nationale. Le rapport entre les charges incompressibles (charges de personnel, contingents et charges financières) et les produits réels de fonctionnement, ne laisse à la commune qu'une marge de manœuvre réduite. Cette dernière n'ira pas en s'améliorant compte tenu des futures baisses des dotations de l'état.

S'agissant des investissements et de l'équilibre du bilan :

En plus des différentes subventions reçues, le budget principal et le budget annexe de l'assainissement ont puisé dans leur fonds de roulement pour financer leurs dépenses d'équipement. Le budget de l'assainissement a également fait appel à des emprunts conséquents.

La trésorerie a fortement diminué (-33%) entre 2011 et 2013 ce qui nécessite une gestion plus rigoureuse et maîtrisée des dépenses.

S'agissant des marges de manœuvre :

Elles reposent traditionnellement sur l'emprunt et la fiscalité directe locale en plus de l'autofinancement susceptible d'être dégagé. L'étude de la fiscalité directe locale montre que la commune dispose d'une pression fiscale très raisonnable au regard de son tissu social. L'endettement du budget de l'assainissement pèse sur l'encours de dettes de l'ensemble consolidé.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Les prévisions de recettes et de dépenses contraintes montrent que :

- la dotation de l'Etat (DGF) va baisser de l'ordre de 25 à 30 000 € par an,

- la charge du fonds de péréquation des communes (prélèvement d'une participation pour la reverser à des communes moins favorisées) va augmenter du même ordre chaque année,

- les dépenses liées à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires augmentent les charges pour une estimation comprise entre 20 et 30 000 € (subventionnement de la cantine du mercredi midi et garderie de 16h10 à 16h30)

- la pénalité pour insuffisance de logements sociaux va remonter à 70 000 € pour les années futures

- l'ouverture d'une 6ème classe de maternelle induit un coût supplémentaire d'environ 40 000 €

Ces dépenses supplémentaires ou ces diminutions de recettes correspondent à la capacité d'autofinancement du budget de la commune. Cela sous-entend qu'en l'état actuel, il n'est plus possible d'investir une fois la trésorerie consommée. Cette situation n'est pas possible car il est nécessaire de rénover les locaux, isoler les bâtiments, répondre aux besoins des écoles, réaliser les infrastructures attendues par les habitants...

Nous avons pris l'engagement de ne pas augmenter les impôts relevant de notre compétence et voulons tenir cet engagement. Nous n'avons d'autres choix que de réduire les dépenses de la commune. Malgré tout, nous resterons attentifs au bien-être de tous les communayards en leur offrant un service répondant à leurs attentes.

La commission Finances